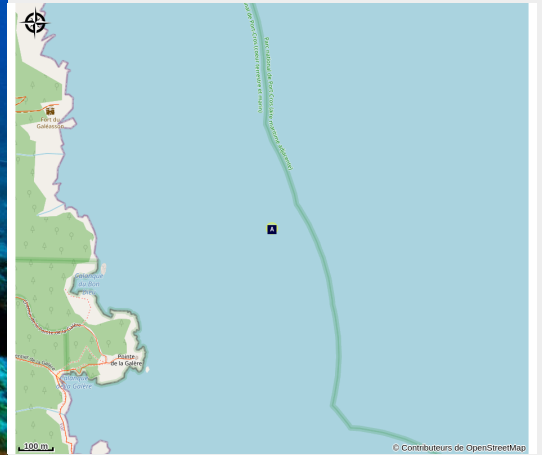


Plongée sur l'épave du Galéasson

Cœur marin



Le Galéasson (© Dominique BARRY)



L'épave du Galéasson fait parti du riche patrimoine immergé présent dans l'Aire Maritime adjacente du Parc national de Port-Cros

L'épave du Galéasson se situe en coeur de parc le long de la côte Est de l'île de Porquerolles à une profondeur de 25 mètres.

Le site est abrité et ne présente aucune difficulté.

Infos pratiques

Pratique : Plongée sous-marine

Type : Site sur épave

Thèmes : Cœur de parc, Faune sous-marine, Flore sous-marine, Patrimoine immergé

Description

Historique et description :

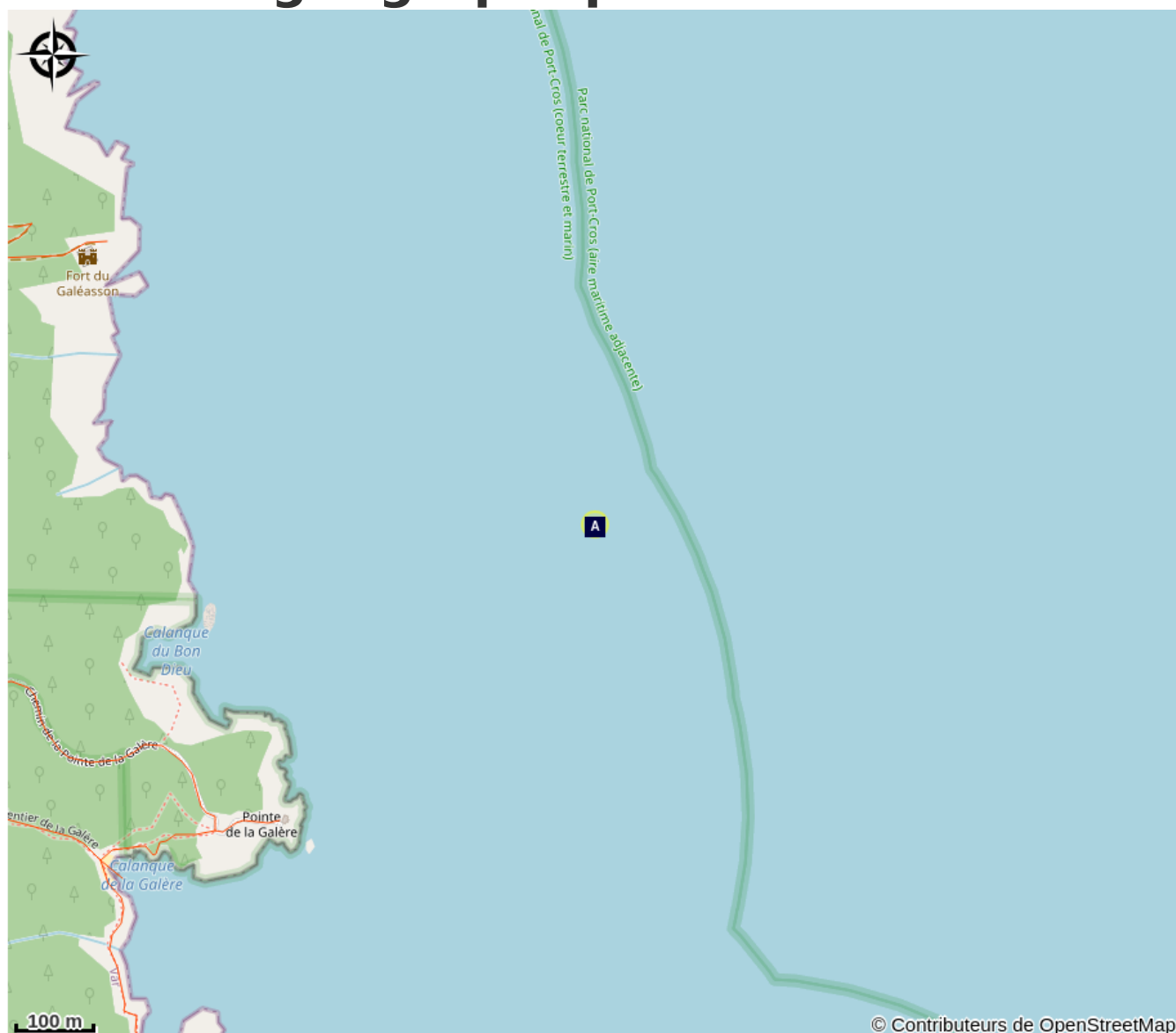
L'épave du Galéasson est un bâtiment de commerce à voile, datant des environs du milieu du XIXe siècle. Il pourrait s'agir d'un brick, d'une goélette, ou peut-être d'un petit trois-mâts qui ne dépassait probablement pas les 25 mètres de long et 8 mètres de large. Le brodé, les membrures et le vaigrage sont bien visibles. Les œuvres vives du navire étaient doublées de plaques de cuivre, solidement fixées par des clous en cuivre. Quelques éléments, appelés « coffre » et canons », sont posés sur l'épave. Mais leur identification n'est pas certaine. La cargaison, importante en quantité, est constituée de charbon et de minerais.

Son naufrage :

Indéterminé. L'épave a sa proue orientée au sud-est.

[Découvrir sa fiche descriptive réalisée dans la cadre du projet NEPTUNE](#)

Situation géographique



Castagnole (A)

Girelle commune (B)

Toutes les infos pratiques

Recommandations

Vous êtes en coeurs de Parc, la plongée est soumise à autorisation et à réglementation !!!

La plongée sous marine en scaphandre autonome dans les eaux du parc national de Port-Cros n'est autorisée qu'aux plongeurs individuels ou aux établissements de plongée porteurs d'une autorisation.

Celle ci est délivrée à partir du [Carnet de Plongée en Ligne \(CaPeL\)](#) du Parc national de Port-Cros.

La réglementation en bref

- Nombre de plongeurs limité à 40 simultanément sur site.
- Interdiction de nourrir les poissons, de toucher, prélever ou détruire toute espèce animale ou végétale, incluant les substrats.
- Port et usage du gilet stabilisateur obligatoire pour éviter les palmages impactant la faune et la flore.
- Plongée de nuit réglementée pour préserver la quiétude des lieux.
- Interdiction de mouillage dans un rayon de 100 mètres autour des sites équipés de dispositifs d'amarrage.
- Dispositifs d'amarrage interdits aux navires de plus de 15 mètres.
- Nombre de navires amarrés sur la même bouée limité à trois.
- Engagement à respecter et diffuser les bonnes pratiques auprès de la communauté des plongeurs.

Plongeurs, signalez vous en surface avec les pavillons réglementaires.

Les dispositifs d'amarrage installés sur site sont destinés en priorité aux navires supports de plongée (professionnels ou individuels).

Ne perturbez pas la faune et la flore sous-marine. Ne poursuivez pas les poissons et surtout ne les nourrissez pas et ne remontez rien à la surface ! Attention aux coups de palmes non maîtrisés, vérifiez votre flottabilité. Pensez aussi à vérifier que votre détendeur de secours est bien fixé à votre gilet stabilisateur, en aucun cas ne laissez traîner vos instruments, au risque qu'ils s'accrochent à la faune et à la flore.

[Pour en savoir + sur la réglementation](#)

Les épaves peuvent représenter un danger pour les plongeurs. Présence de lignes ou de filets de pêche, de parties métalliques coupantes et de structures fragiles pouvant se briser sans préavis. La pénétration à l'intérieur d'une épave requiert une compétence avancée nécessitant une formation et un équipement spécifique ainsi que le respect des règles de sécurité.

La loi protège les épaves et toutes traces humaines immergées. Il est interdit de remonter quoi que ce soit des fonds marins.

Sur votre chemin...



Castagnole (A)

« Hironnelle de mer » en référence à sa nageoire caudale en ciseaux ou « demoiselle » sont les autres noms donnés à ce petit poisson de couleur brun sombre qui, de loin, paraît tout noir.

Les castagnoles (*Chromis chromis*) sont des poissons diurnes, mangeurs de zooplancton, qui vivent en grands bancs au-dessus des fonds rocheux ou des herbiers dans lesquels ils se réfugient la nuit pour dormir. Les individus solitaires sont le plus souvent les mâles qui préparent un lieu de ponte dans la roche ou qui ventilent et protègent les œufs. Ce sont de petits poissons de 7 à 10 centimètres. Caractéristiques : Les jeunes arborent pendant quelques mois une magnifique couleur bleu fluorescent.

Crédit photo : © Vincent BARDINAL



Girelle commune (B)

La girelle est un des petits poissons les plus communs dans nos eaux.

La girelle (*Coris julis*), peu farouche et très active, fréquente les eaux côtières, de la surface jusqu'à 120 m de profondeur. On la trouve dans des zones rocheuses, en bordure d'herbiers ou de sable. Ce petit labridé peut avoir des robes très différentes. Les femelles et les jeunes mâles présentent une ligne blanche horizontale qui sépare le dos de couleur brune, du ventre de couleur claire tandis que le mâle dominant, plus gros, appelé "girelle royale", est plus coloré avec une ligne horizontale orange vif, bordée d'un liseré bleu-vert. Les femelles âgées peuvent devenir des mâles par inversion sexuelle. La nuit, sans doute pour se mettre à l'abri des prédateurs, elles s'enfoncent dans le sable. Elle s'alimente essentiellement de petits crustacés et mollusques et se montre très intéressée par les sédiments soulevés par les mouvements des plongeurs. Très active pendant la journée -sa nage est rapide et saccadée- elle s'enfouit la nuit ainsi que l'hiver.

Crédit photo : © Thomas ABIVEN